



Déplacement

Les piétons et les cyclistes ont leurs voies douces

En synergie avec l'arrivée du tramway, la Ville d'Avrillé renforce le maillage destiné aux circulations douces. Pour ce faire, elle renforce son réseau de voies vertes. Ce sont des chemins ou portions de route réservés aux cyclistes, aux piétons, voire aux cavaliers et strictement interdit aux véhicules motorisés. Ils sont destinés aux déplacements quotidiens, mais

peuvent être empruntés dans le cadre des loisirs. Ces voies vertes, d'une largeur allant de 2,5 à 3 m, sont signalées par des panneaux d'entrée et de sortie.

Des particularités pour les vélos

Les Avrillais peuvent actuellement utiliser deux voies vertes : celle qui longe la route de l'Étang et celle qui relie l'avenue Chiron et l'avenue Loyau. Trois autres circuits seront bientôt matérialisés avenue de la Violette, chemin des Raffoux et sur l'ancienne RN 162 entre le rond-point Ardenne et celui d'Intermarché.

Les adeptes de la petite reine doivent également savoir que les voies à sens unique limitées à 30 km/h leur sont ouvertes dans les deux sens. C'est le cas rue de la Ternière entre le carrefour de l'avenue de la Pièce du Moulin et le carrefour de la Rue de la Désiré, ainsi que rue Amiral de la Flèche par le passage Schweitzer.



En parallèle des travaux de la route de l'Étang, une voie verte a été aménagée pour les véhicules non motorisés.



POUR INFO

De nouvelles règles pour les clôtures

Les règles d'édification des clôtures changent. En bordure de voies ou d'espaces publics, les murets d'une hauteur maximum de 80 cm sont toujours permis. Ils devront toutefois être surmontés d'un système ajouré (grille, palissade, grillage). Les solutions végétales de type haie bocagère variée seront préférées. En limite séparative entre voisins, la règle est plus souple, en limitant toutefois la hauteur à 1,80 m. Rappelons que toute modification de clôture doit faire l'objet d'une déclaration préalable auprès du service Urbanisme de la Ville (02 41 37 41 56).

Aménagement

Le renouveau des jeux de la ville

Après la création d'une aire de jeux au parc de la Haye, les équipements ludiques de cinq autres espaces vont être renouvelés d'ici à la fin de l'année.

Une nouvelle aire de jeux vient d'être créée au parc de la Haye, au bout de l'avenue Émile Savigner. Deux tours, un pont suspendu, un toboggan, un filet, une échelle de motricité et deux jeux sur ressort feront le bonheur des enfants de 2 à 10 ans. Installé près du terrain de pétanque, cet espace est ainsi dédié à la détente des petits et des grands.

Au-delà de l'équipement de ce quartier de la ville en jeux pour enfants, un programme de renouvellement des aires pour enfants a été engagé cette année. D'ici à la fin de l'année, un **Ludiques et sécurisés** hélicoptère sur ressort sur un nouveau sol souple se posera à la crèche de l'Adézière. L'aire de la Salette fera peau neuve avec l'installation d'une tour, d'un toboggan, d'une balançoire et de deux jeux sur ressort. Au parc Brassens, la balançoire sera remplacée et une aire de pique-nique sera aménagée. Un jeu à ressort sera également installé au parc Verdun. En



Les enfants du Parc de la Haye bénéficient d'un tout nouvel équipement pour s'amuser.

centre-ville, derrière la mairie, deux tours, un toboggan, une échelle, un pont suspendu et un jeu sur ressort viendront se substituer aux précédents équipements. Très prisées, ces aires de jeux sont suivies par un agent de la Ville, qui s'occupe tout spécialement de leur entretien et leur nettoyage pour que les enfants jouent en toute sécurité.